

TRAVAIL EN HAUTEUR SUR TOITURES-TERRASSES-PENTES-STRUCTURES

(DECRET 01/09/2004-RECOMMANDATION R430 – RECOMMANDATION R431)

PUBLIC :

- Toute personne étant amenée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie de son métier sur toitures, terrasses, pentes, charpentes métalliques et échafaudages.

PREREQUIS :

- Aucune contre-indication médicale et visite médicale à jour
- Avoir 18 ans
- Visite générale périodique des équipements de protection individuelles à jour

OBJECTIFS :

- Permettre aux participants d'exercer leur métier (quel qu'il soit) en toute sécurité lors d'interventions en hauteur sur toitures terrasses :
 - Par une sensibilisation à la nécessité de prendre en charge leur sécurité
 - Par une connaissance des techniques et principes d'utilisation des différents moyens d'accès et de sécurité.

METHODE PEDAGOGIQUE :

- La présentation des règles et des principes est accompagnée d'exercices dans les conditions réelles du travail.
- Diaporama
- Films / Vidéos
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique

DUREE :

- 2 jours soit 14 heures

PROGRAMME :

JOUR 1

1. Analyse des risques spécifiques au Travail en Hauteur (2 heures)

- A partir d'exemples concrets apportés par les stagiaires, recensement des problèmes afférents aux travaux en hauteur :
 - Réglementation et normes applicables régissant les situations de travail en hauteur
 - Recommandations
 - Les responsabilités et obligations : employeur et salarié
 - Chiffres et statistiques des accidents du travail (causes et conséquences)
 - Incidence directe et indirecte
- Les équipements de protection collective (EPC)
- Les dispositifs de recueil souples
- Les différentes catégories d'EPI

➤ Paramètres physiques à prendre en compte :

- Hauteur de chute
- Facteur de chute
- Force de choc et absorption d'énergie
- Tirant d'air
- Pendulage

2. Inventaire des différents types d'intervention en fonction des différentes situations (1 heure)

3. Règles d'utilisation et principes de sécurité liés aux différents types d'intervention (2 heures)

Les différents éléments à prendre en compte :

- Harnais antichute (NF EN361)
- Harnais de travail (NF EN361 / NF358)
- Description des différents composants et analyse de leurs fonctions
- Résistance, constitution, réglages
- Entretien, stockage, transport
- Les longes : différenciation, description, caractéristiques, avantages, inconvénients de chacun
- Les longes d'assujettissements simples et doubles (NF EN354)
- Les longes de maintien au travail (NF EN358)
- Absorbeurs d'énergie (NF EN355)
- Enrouleurs à sangle et à câble (NF EN360)
- Les connecteurs (NF EN362)
- Anti-chutes mobiles flexible et rigide (NF EN353/1-2)
- Crochets auto verrouillables (NF EN362)
- Les différents points d'ancrages et différentes classes (NF EN795)

4. Les interventions sur la toiture, terrasse, pente, structures (2 heures)

- L'organisation de l'équipe
- Les déplacements verticaux et horizontaux
- Les différentes méthodes d'assurage :
 - Le travail appuis tendus
 - L'organisation du poste de travail
 - La prévention des chutes d'outils ou de matériaux
 - Installation et utilisation des lignes de vie provisoires
- Les petites manutentions
 - La montée de petites charges :
 - Par échelle
 - Par l'extérieur : poulies – mouflages
- Conduite à tenir en cas de suspension accidentelle dans le harnais

JOUR 2

5. Exercices pratiques sur toiture, échelle, échafaudages, structure, pylône, (5 heures)

- Le harnais : mise en œuvre, réglages, ajustements
- Déplacements horizontaux et verticaux
- Les interventions sur échelles
- Intervention sur échafaudage, structures, pylône, PIR...
- Installation et utilisation ligne de vie provisoire
- Mise en situation d'une évacuation d'une personne suspendue

6. Entretien, vérification du matériel (1 heure)

- Vérification journalière et/ou avant chaque utilisation

7. Evaluation et correction – tour de table (1heure)

VALIDATION

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation